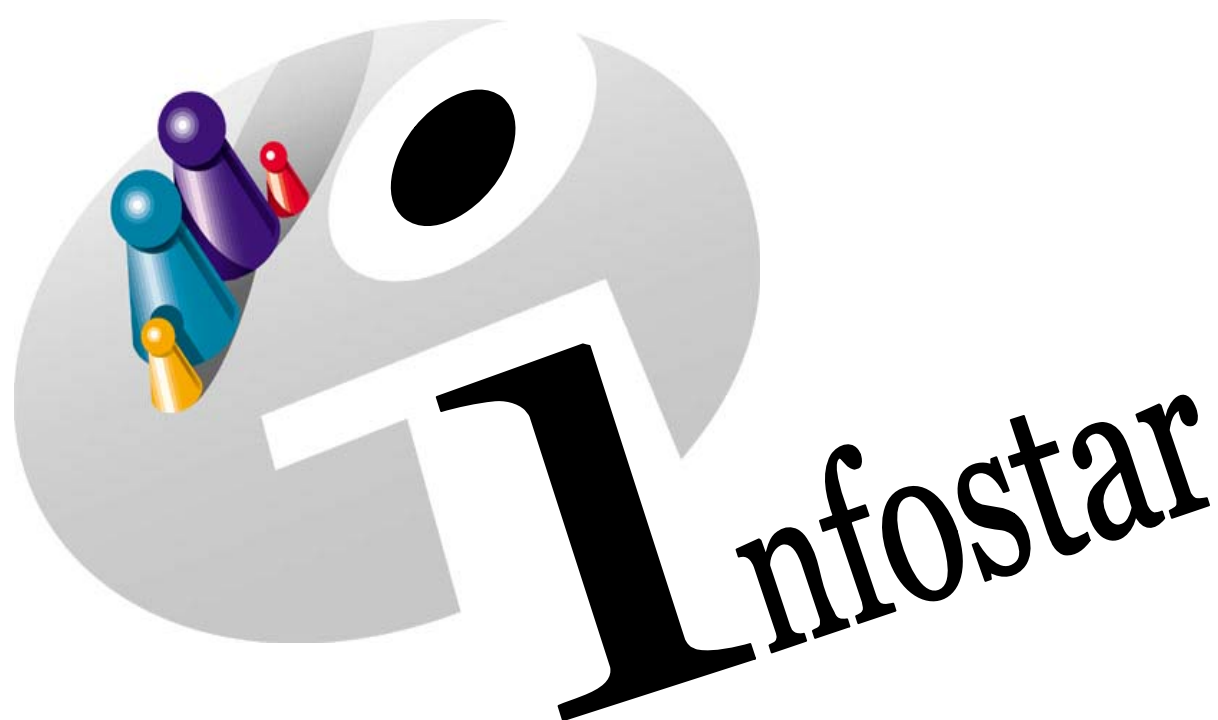


# Transaction Lien de filiation



Manuel d'utilisation du  
programme

Herausgegeben vom Bundesamt für Justiz  
Eidg. Amt für Zivilstandwesen  
Fachstelle INFOSTAR, 3003 Bern

Vertrieb via Internet:

[Homepage Infostar](#) [☞ Schulungsdokumentationen](#) [☞ Programmschulung](#)  
<http://www.infostar.admin.ch>

Edité par l'Office fédéral de la justice  
Office fédéral de l'état civil  
Service INFOSTAR, 3003 Berne

Diffusion par Internet:

[Homepage Infostar](#) [☞ Formation](#) [☞ Programme](#)  
<http://www.infostar.admin.ch>

Publicato dall'Ufficio federale di giustizia  
Ufficio federale dello stato civile  
Servizio INFOSTAR, 3003 Berna

Distribuzione via Internet:

[Homepage Infostar](#) [☞ Formazione](#) [☞ Programma](#)  
<http://www.infostar.admin.ch>

## **Manuel d'utilisation du programme INFOSTAR**

---

Copyright:	Office fédéral de la justice
Structure et contenu:	Petra-Virginia Bittel
Traduction:	Eliane Rossier

---

# Lien de filiation

---

R

**Contenu du module:**

- Enregistrement d'un lien de filiation établi à l'étranger ou en Suisse

---

<b>1. Lien de filiation</b>	<b>5</b>
1.1. Principes d'utilisation de la transaction Lien de filiation	5
Déroulement des masques pour la saisie d'un lien de filiation	6
Procédé de saisie	7
1.2. Lien de filiation	8
Annulation d'un lien de filiation	9
Etablissement d'un lien de filiation	9
1.3. Domicile et lieu de résidence	10
1.4. Droits de cité	11
1.5. Données complémentaires à la transaction	12
1.6. Clôture de la transaction	13
<b>2. Envois</b>	<b>14</b>
2.1. Liste des envois relatifs à la transaction	14
<b>3. Résumé / Aperçu des documents</b>	<b>15</b>
Décisions judiciaires et administratives	15
<b>4. Résumé / Aperçu des communications</b>	<b>17</b>

---

# 1. Lien de filiation

## 1.1. Principes d'utilisation de la transaction Lien de filiation

Pour accéder au masque **Transaction (ISR 0.01)**, cliquez sur la touche **Transactions** dans le **Menu d'accès (ISR 0.00)**.

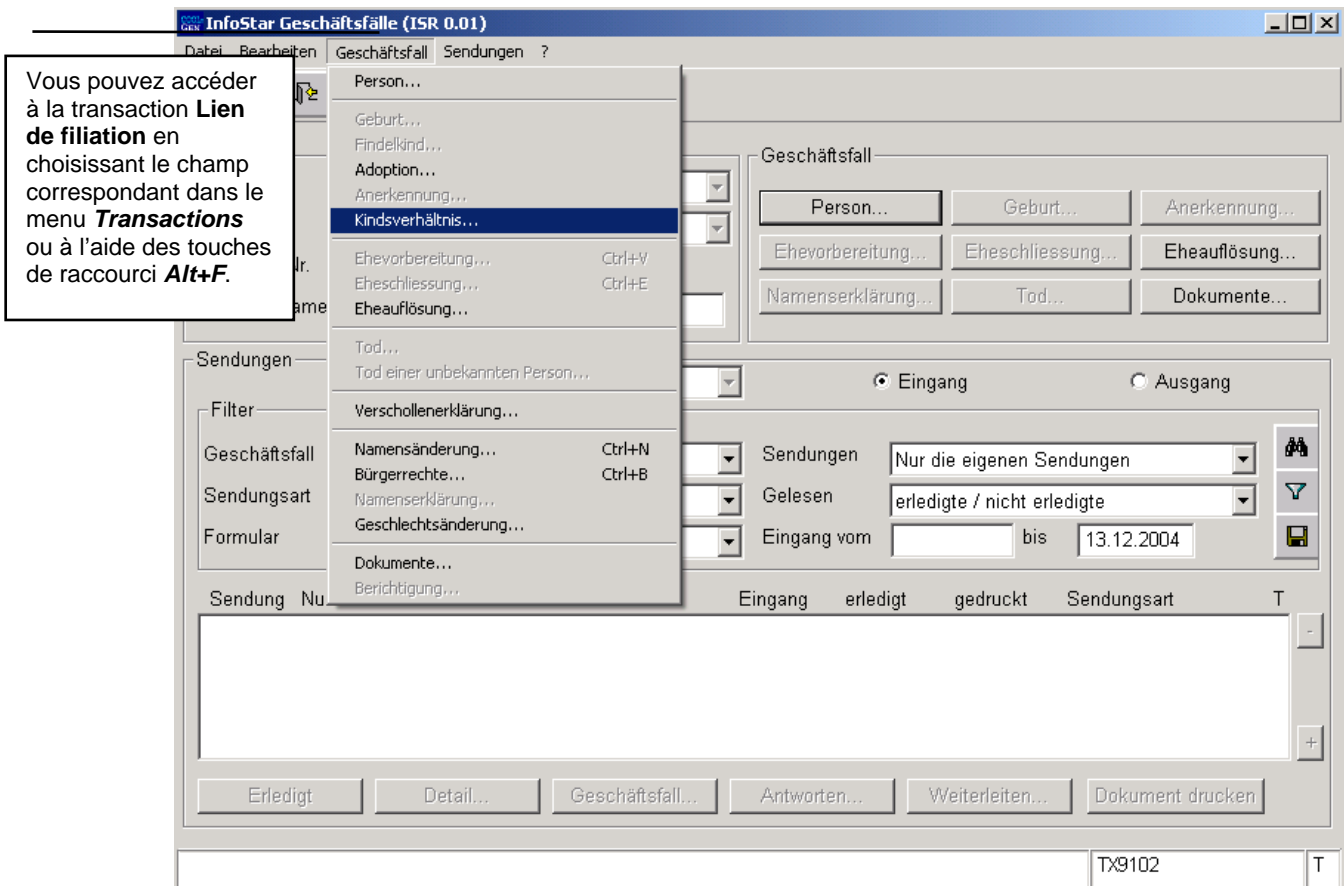
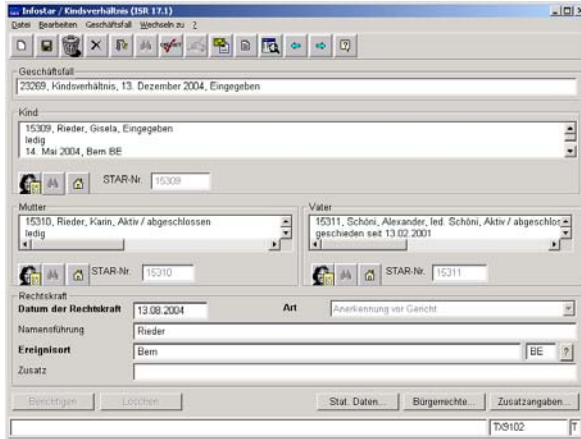


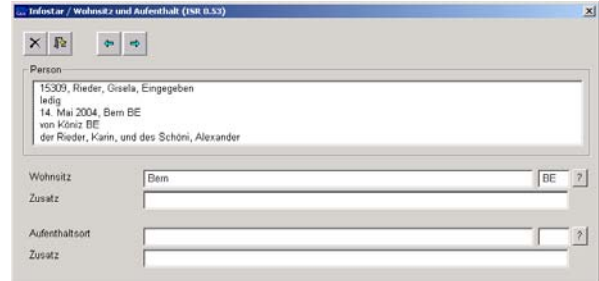
Schéma R - 1: Transactions (ISR 0.01)

## Déroulement des masques pour la saisie d'un lien de filiation

L'enregistrement d'un lien de filiation est traité en principe sur 6 ou 7 masques.



Masque 1: Lien de filiation (ISR 17.1)



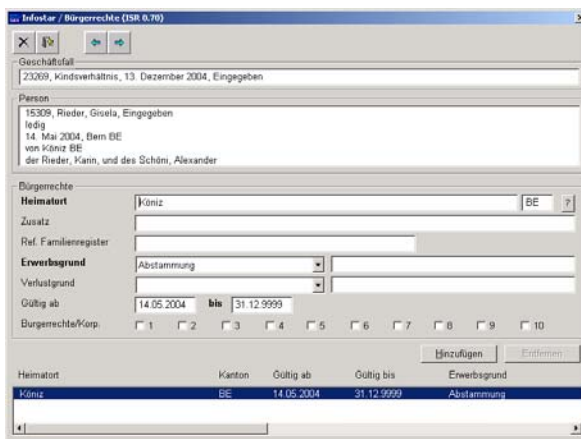
Masque 2: Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53) (enfant)



Masque 3: Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53) (mère)

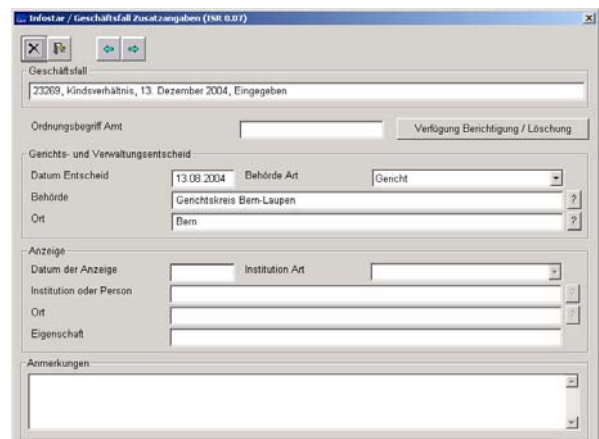


Masque 4: Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53) (père)



Heimatort	Kanton	Gültig ab	Gültig bis	Erwerbgrund
Köniz	BE	14.05.2004	31.12.9999	Abstammung

Masque 5: Droits de cité (ISR 0.70)



Masque 6: Données complémentaires à la transaction (ISR 0.07)

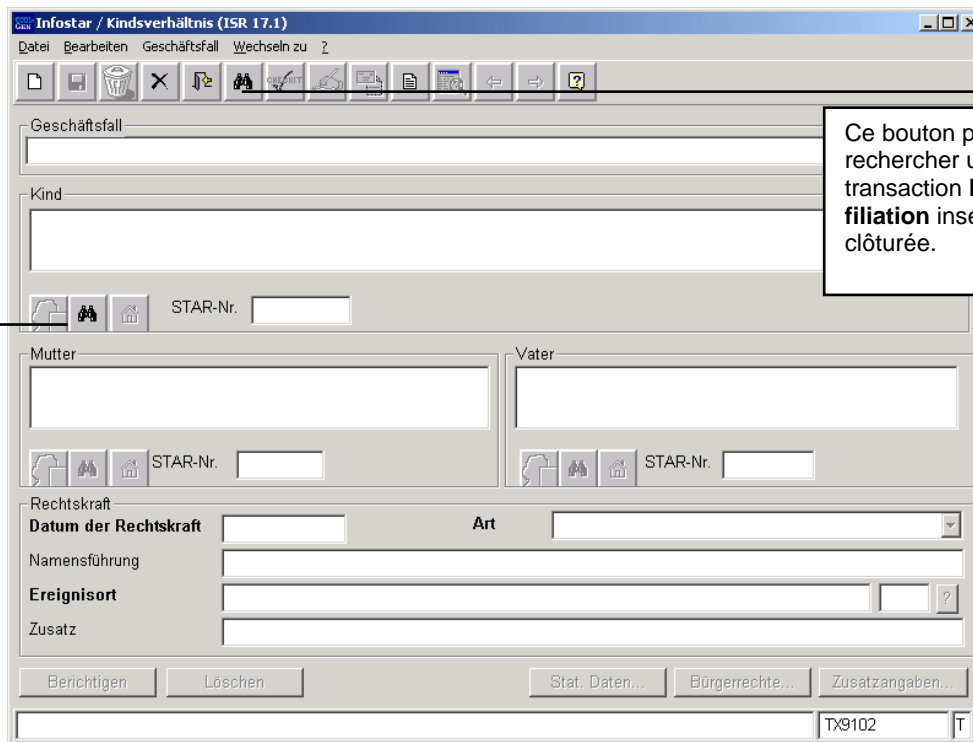
### ***Procédé de saisie***

Pour enregistrer un lien de filiation, les données d'état civil de l'enfant et celles du parent concerné doivent déjà être saisies dans le système. Si tel n'est pas le cas, il y a lieu de donner un mandat de ressaisie au lieu d'origine. Si l'une des personnes concernées est étrangère et ne figure pas dans le système, elle doit être saisie au lieu de l'événement.

**Important:** Pour que la date de transfert (x-1) puisse être inscrite dans le registre des familles, l'office du lieu de l'événement doit communiquer la date en question au lieu d'origine.

## 1.2. Lien de filiation

Rechercher l'enfant concerné dans le masque **Lien de filiation (ISR 17.1)**.



Ce bouton permet de rechercher une transaction **Lien de filiation** insérée ou clôturée.

Ce bouton vous permet de rechercher l'enfant concerné.

Schéma R - 2: Lien de filiation (ISR 17.1)

Les données d'état civil des personnes reliées sont également mentionnées.

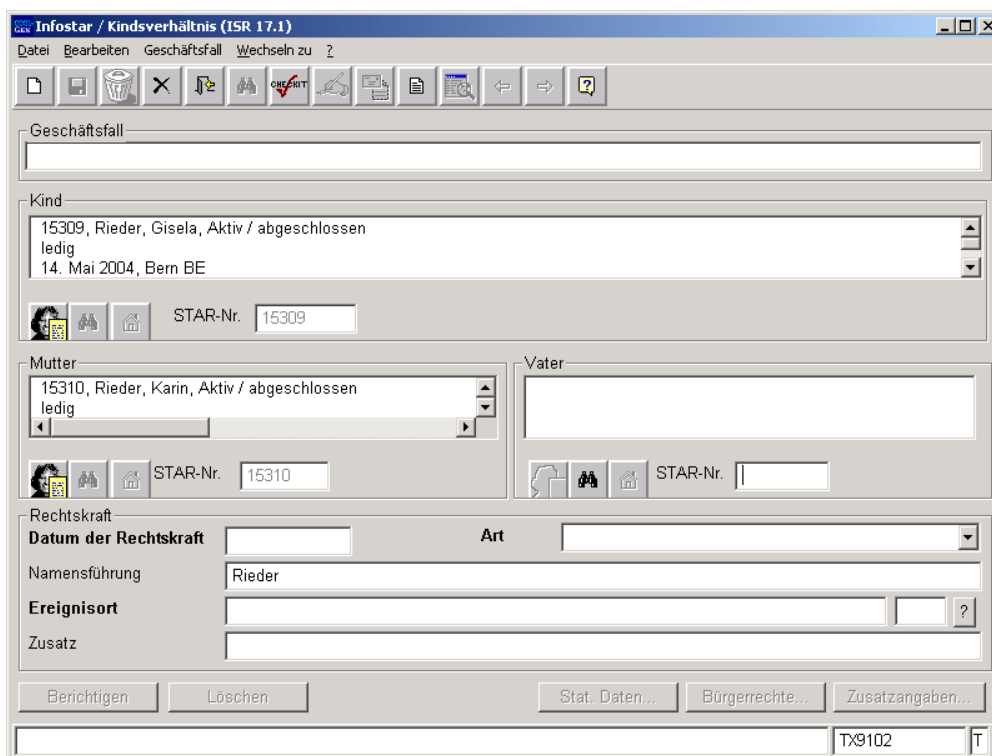


Schéma R - 3: Lien de filiation (ISR 17.1)



## Annulation du lien de filiation

Il y a lieu d'introduire les données suivantes:

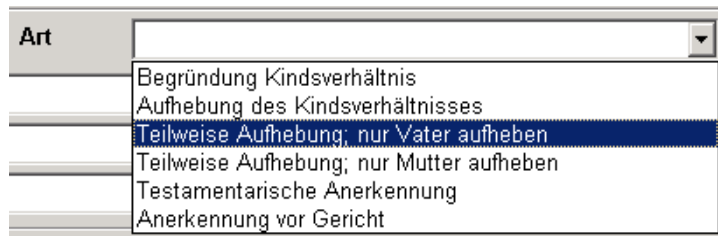
- **Date de l'entrée en force**
- **Type** (après l'enregistrement, le type ne peut plus être modifié)
- **Nouveau nom**
- **Lieu de l'événement**

Le lieu de l'événement est celui où se trouve le tribunal de première instance.

Lors de l'annulation ou de l'établissement d'un lien de filiation à l'**ETRANGER**, le nom de l'Etat doit être inscrit dans le champ **Lieu de l'événement** et la désignation de la région ainsi que le nom du lieu dans le champ **Complément, comme par exemple:**

<b>Lieu de l'événement</b>	Allemagne
<b>Complément</b>	Bavière, Nüremberg

Si le lien de filiation n'est supprimé que par rapport à un parent, il est possible de sélectionner la personne concernée dans le champ **Type**.



*Schéma R - 4: Lien de filiation (ISR 17.1)*

Prenez garde au fait que les champs désignés en **lettres grasses** doivent obligatoirement être remplis.

## Etablissement d'un lien de filiation

Recherchez le parent concerné.

Il y a lieu de compléter les champs suivants:

- **Date de l'entrée en force**
- **Type** (après l'enregistrement, le type ne peut plus être modifié)
- **Nouveau nom**
- **Lieu de l'événement**

Le lieu de l'événement est celui où se trouve le tribunal de première instance.

Lors de l'annulation ou de l'établissement d'un lien de filiation à l'**ETRANGER**, le nom de l'Etat doit être inscrit dans le champ **Lieu de l'événement** et la désignation de la région ainsi que le nom du lieu dans le champ **Complément, comme par exemple:**

<b>Lieu de l'événement</b>	Allemagne
<b>Complément</b>	Bavière, Nüremberg

Procédez à l'enregistrement dans le masque **Lien de filiation (ISR 17.1)**. Vous accédez ensuite dans le prochain masque au moyen du bouton **Suivant**.

### 1.3. Domicile et lieu de résidence



Person

15309, Rieder, Gisela, Aktiv / abgeschlossen  
ledig  
14. Mai 2004, Bern BE  
von Köniz BE  
der Rieder, Karin

Wohnsitz 351 ?

Zusatz

Aufenthaltort ?

Zusatz

Schéma R - 5: Domicile et lieu de résidence

Inscrivez dans le masque **Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53)** les données relatives à la personne concernée. Cliquez sur le bouton **Suivant**. Vous arrivez une nouvelle fois dans ce masque où vous trouverez des informations succinctes sur la mère ou sur le père. Si nécessaire, complétez également le domicile. S'il existe une suppression ou une mise en relation avec une deuxième personne, le masque **Domicile et lieu de résidence (ISR 0.53)** apparaîtra une troisième en vue d'un contrôle.

Cliquez sur le bouton **Suivant**.

## 1.4. Droits de cité

Infostar / Bürgerrechte (ISR 0.70)

Geschäftsfall  
23269, Kindsverhältnis, 13. Dezember 2004, Eingegeben

Person  
15309, Rieder, Gisela, Eingegeben  
ledig  
14. Mai 2004, Bern BE  
von Köniz BE  
der Rieder, Karin, und des Schöni, Alexander

Bürgerrechte

**Heimatort** Köniz BE ?

Zusatz

Ref. Familienregister

**Erwerbsgrund** Abstammung

Verlustgrund

Gültig ab 14.05.2004 bis 31.12.9999

Bürgerrechte/Korp.  1  2  3  4  5  6  7  8  9  10

Hinzufügen Entfernen

Heimatort	Kanton	Gültig ab	Gültig bis	Erwerbsgrund
Köniz	BE	14.05.2004	31.12.9999	Abstammung

Schéma R - 6: Droits de cité (ISR 0.70)

Le cas échéant, limitez le droit de cité mentionné avec le motif de la perte "Annulation du lien de filiation" et la date de l'entrée en force.

Saisissez le nouveau droit de cité avec le motif d'acquisition "Filiation" et la date de l'entrée en force

## 1.5. Données complémentaires à la transaction

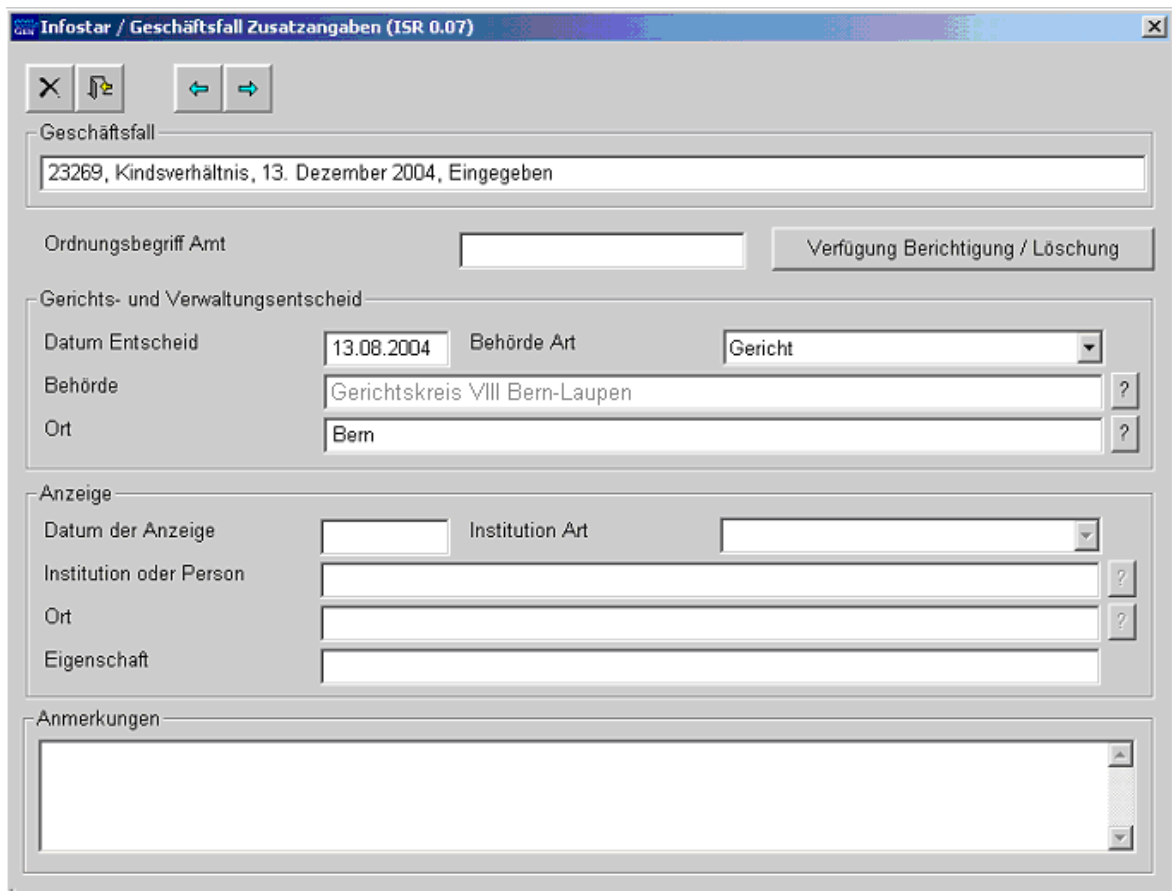


Schéma R - 7: Données complémentaires à la transaction (ISR 0.07)

Inscrivez les données suivantes:

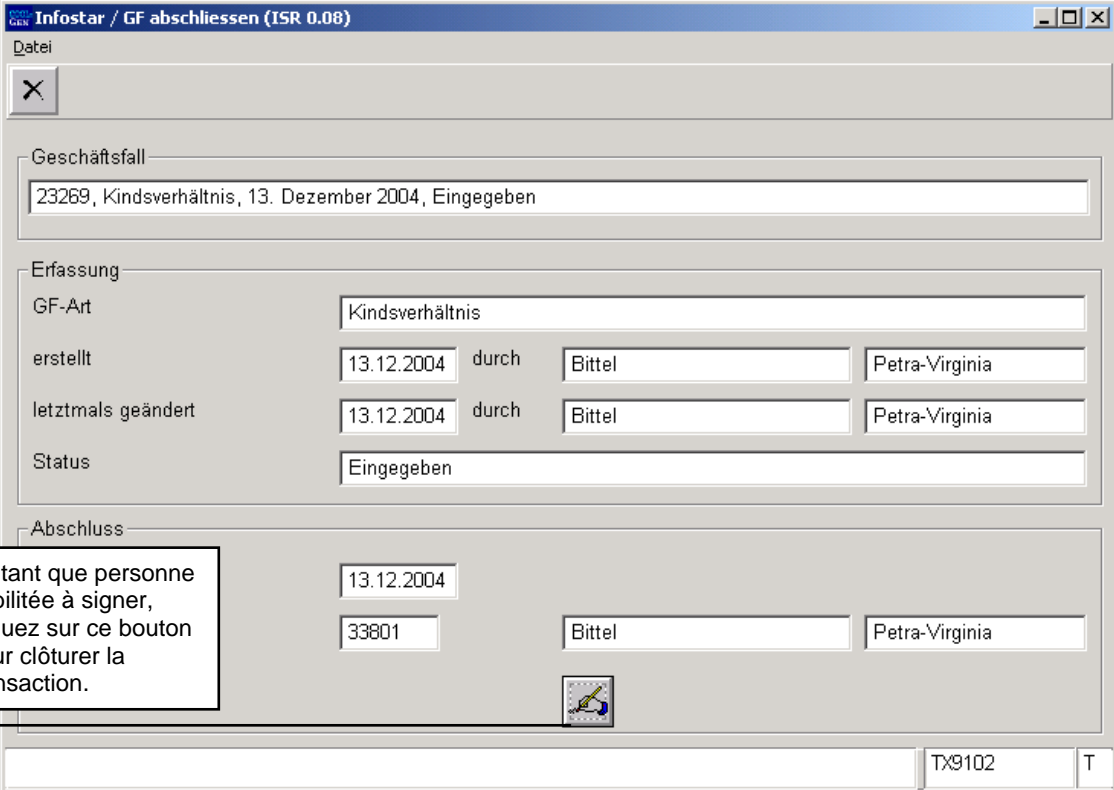
- **Date de la décision**
- **Type d'autorité**
- **Autorité**
- **Lieu**

Dans le cas d'une décision d'un tribunal supérieur, il y a lieu de mentionner les données du tribunal correspondant même si le lieu de l'événement est généralement déjà proposé par le système.

Le champ **Classement de l'office** peut être utilisé selon les directives cantonales.

## 1.6. Clôture de la transaction

Activez le bouton **Clôturer** dans le masque **Lien de filiation (ISR 17.1)**. Vous accédez ainsi à la fenêtre **Clôture de la transaction (ISR 0.08)**. Cliquez sur le bouton **Signature**.



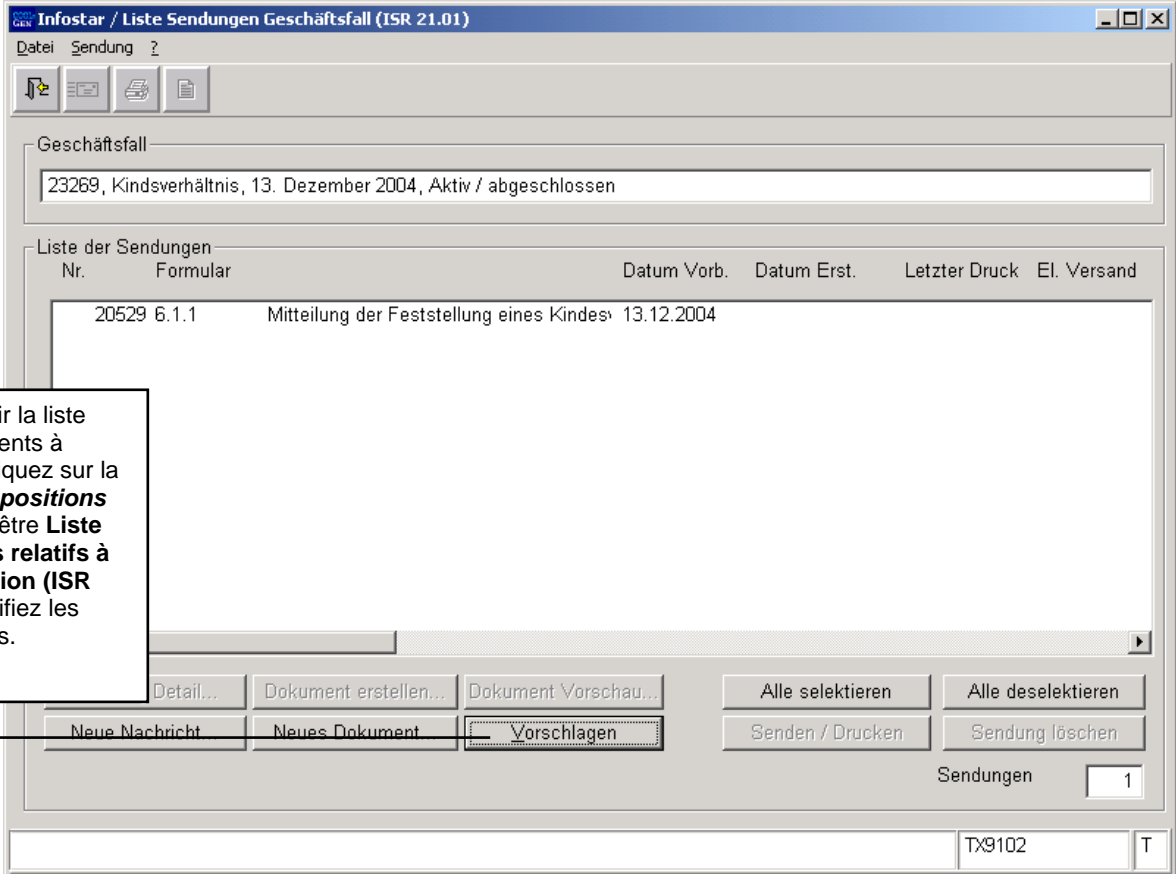
En tant que personne habilitée à signer, cliquez sur ce bouton pour clôturer la transaction.

Schéma R - 8: Clôture de la transaction (ISR 0.08)

## 2. Envois

### 2.1. Liste des envois relatifs à la transaction

Activez le bouton **Envois** après la clôture de la transaction dans le masque **Lien de filiation (ISR 17.1)**.



Infostar / Liste Sendungen Geschäftsfall (ISR 21.01)

Datei Sendung ?

Geschäftsfall  
23269, Kindsverhältnis, 13. Dezember 2004, Aktiv / abgeschlossen

Nr.	Formular	Datum Vorb.	Datum Erst.	Letzter Druck	El. Versand
20529	6.1.1	Mitteilung der Feststellung eines Kindes	13.12.2004		

Detail... Dokument erstellen... Dokument Vorschau...  
 Alle selektieren Alle deselektieren  
 Neue Nachricht Neues Dokument **Vorschlagen** Senden / Drucken Sendung löschen  
 Sendungen 1

TX9102 T

Pour obtenir la liste des documents à envoyer, cliquez sur la touche **Propositions** dans la fenêtre **Liste des envois relatifs à la transaction (ISR 21.01)**. Vérifiez les propositions.

Schéma R - 9: Liste des envois relatifs à la transaction (ISR 21.01)

Si des envois complémentaires doivent être effectués, ils doivent être établis au moyen des boutons **Nouveau document** et **Nouvel avis**. (La procédure pour établir un avis ou opérer un envoi est décrite dans le module C, à partir du chapitre 3.)

L'établissement et la suppression d'un lien de filiation doivent être communiqués par le tribunal à l'autorité tutélaire ainsi qu'à la mère et à l'enfant.

### 3. Résumé / Aperçu des documents

#### *Décisions judiciaires et administratives*

Document	Formule	Etablissement dans la transaction		Etablissement dans la transaction Document	Etat des données
		Avant la clôture	Après la clôture		
Communication de l'établissement d'un lien de filiation par rapport au père	6.1.1		X		Données d'état civil avant et au moment de la clôture de la transaction. Exception: les données d'état civil de la mère au moment de l'établissement du lien de filiation.
Confirmation de l'établissement d'un lien de filiation par rapport au père	6.1.2		X	X	Transaction Document: Données d'état civil avant et au moment de l'inscription du lien de filiation. Exception: les données d'état civil de la mère au moment de l'établissement du lien de filiation. Transaction Lien de filiation: les données d'état civil avant et au moment de la clôture de la transaction. Exception: les données d'état civil de la mère au moment de l'établissement du lien de filiation.
Communication de l'annulation d'un lien de filiation par rapport au père	6.1.3		X		Les données d'état civil avant et au moment de la clôture de la transaction. Exception: les données d'état civil de la mère au moment de l'établissement du lien de filiation.
Confirmation de l'annulation du lien de filiation par rapport au père	6.1.4		X	X	Documents relatifs à la transaction: les données d'état civil avant et au moment de l'enregistrement du lien de filiation. Exception: les données d'état civil de la mère au moment de l'établissement du lien de filiation. Transaction Lien de filiation: les données d'état civil avant et au moment de la clôture de la transaction. Exception: les données d'état civil de la mère au moment de l'établissement du lien de filiation.
Communication de l'établissement d'un lien de filiation par rapport à la mère	6.2.1		X		Données d'état civil avant et au moment de la clôture de la transaction.

Document	Formule	Etablissement dans la transaction		Etablissement dans la transaction Document	Etat des données
		Avant la clôture	Après la clôture		
Communication de la suppression d'un lien de filiation par rapport à la mère	6.2.3		X		Données d'état civil avant et au moment de la clôture de la transaction.
Fiche de contrôle Lien de filiation	6.91	X	X		Toutes les données au moment de la saisie ou de la clôture de la transaction.

**Attention:** La modification du nom de la personne célibataire n'est pas mentionnée dans les formules. Cette donnée doit être inscrite au moyen de la machine à écrire.



---

## 4. Résumé / Aperçu des communications

---

<b><u>Transaction</u></b>	<b><u>Numéro de la formule</u></b>	<b><u>Titre</u></b>	<b><u>Utilisation</u></b>	<b><u>Dans Envois avant la clôture de la transaction</u></b>	<b><u>Dans Envois après la clôture de la transaction</u></b>
Lien de filiation	99.2	Demande urgente de précisions	Demande de précisions sur la transaction	X	
Lien de filiation	99.3	Communication	Communication électronique à la place de communications sous la forme de documents		X
Réception d'un avis	99.4	Réponse à un avis	Réponse à un avis	X	X